



Article 29 LEC

Exercice 2024

épopée
— GESTION —

01

Article 29

Loi Energie Climat

- 04. **A.** Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux sociaux et de qualité de gouvernance
- 09. **B.** Moyens internes déployés par l'entité
- 11. **C.** Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité
- 12. **D.** Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre
- 13. **E.** Taxonomie européenne et combustibles fossiles
- 14. **F.** Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux
- 19. **G.** Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
- 21. **H.** Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques
- 23. **I.** Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du règlement SFDR



Sommaire

02

Déclaration relative aux principales incidences négatives (PAI) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

- 25. **A.** Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés
- 29. **B.** Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers
- 29. **D.** Mesures prises, mesures prévues et cibles définies

01



Article 29
Loi Energie Climat

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux sociaux et de qualité de gouvernance

1. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG

Philosophie ESG-T

Notre vision de l'ESG chez Épopée Gestion s'incarne dans une dimension résolument territoriale que nous définissons autour du concept d'ESG-T, « ESG Territoriale », qui consiste à accompagner notre écosystème face aux grandes mutations sociales, écologiques et économiques en favorisant des réponses résilientes à l'échelle du territoire, et en faisant émerger des opportunités de développement pérenne.

« Réinvestir les territoires », c'est ainsi permettre une création d'emplois de qualité pour relocaliser les activités et l'industrie tout en assurant un développement décarboné respectueux de la biodiversité. C'est aussi avoir une vision pérenne pour accompagner toutes les transitions et avoir un impact positif sur l'aménagement du territoire.

Nous plaçons ainsi notre démarche ESG-T au cœur de notre stratégie de développement, dans la définition de nouveaux produits d'investissement, dans l'accompagnement de nos participations et de nos actifs, ainsi que dans la vision long terme que nous avons de notre métier et de notre engagement dans les territoires.

Nous sommes convaincus que l'ESG-T, ainsi mise en œuvre, permet de créer de la valeur (économique tout autant que sociale et écologique), d'innover et de contribuer à un écosystème local et bienveillant :

Une création d'emplois de qualité

- **Promouvoir** des emplois de qualité au plus près des lieux de vie
- **Soutenir** des entreprises valorisant le capital humain
- **Restaurer** des emplois locaux favorisant la relocalisation des activités et de l'industrie

Un aménagement du territoire vertueux

- **S'assurer** de la distribution de la création de valeur sur tout notre territoire
- **Développer** un modèle d'investissement multi-local à destination de l'écosystème régional
- **Agir** en partenaire de confiance et de proximité

Une vision pérenne

- **Adopter** une vision long terme pour créer une valeur durable
- **Accompagner** l'ensemble des transitions en partenariat avec les dirigeants
- **S'inscrire** dans une démarche visant des objectifs climatiques et une pérennité des activités économiques en région

Un développement décarboné respectueux de la biodiversité

- **Privilégier** les financements permettant de décarboner l'économie
- **Guider** nos participations et actifs dans leur transformation écologique
- **Cultiver** la prise en compte de la biodiversité

Politique ESG-T

Nous avons la volonté d'intégrer les critères ESG au cœur de notre métier d'investissement et ce de façon cohérente au sein de nos différents domaines d'intervention. Nos grilles d'analyse ESG s'appuient sur nos quatre piliers - Environnement, Social, Gouvernance et Territoire - et sont déclinées pour chacune de nos verticales d'investissement.

Cette analyse vise à soutenir et servir notre thèse d'investissement générale de « réinvestir les

territoires » et à identifier, à la fois, les risques ESG des participations et des actifs, mais surtout les leviers d'accompagnement de la démarche RSE adaptée aux modèles d'affaires de nos participations et aux caractéristiques de nos actifs. Épopée Gestion exclut bien entendu de ses investissements les secteurs à impact négatif humain ou environnemental. La politique d'exclusion prend en compte des exclusions normatives et sectorielles. Elle est publiée sur le site internet.



L'investissement durable

Notre définition s'inscrit dans les réflexions d'évolution de la SFDR (notamment les catégories Impact et Transition) et dans les recommandations de l'AFG (Association Française de la Gestion Financière) :

- 1 Considérer une entité comme durable dans sa totalité,
- 2 Faire acte de transparence et référence à un cadre commun largement utilisé,
- 3 Intégrer des critères permettant de répondre à la définition d'une contribution positive.

Nous avons ainsi souhaité adapter ces dispositions au niveau d'Épopée Gestion - avec notre spécificité ESG-T et la diversité de nos investissements - et suivre nos investissements durables - engagements que l'on a pris dans le cadre du statut d'entreprise à mission.

En 2024, 51,2% de nos participations et actifs immobiliers étaient classifié « investissement durables ».

Notre définition de l'investissement durable

01. Chercher à créer de la valeur économique

02. En s'inscrivant dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou à un objectif social

Objectif environnemental

OU

Objectif social

Solutions

OU

En transition

Au moins 50% du chiffre d'affaires de la société est réalisé dans des activités principalement alignées à la Taxonomie Européenne (règlement (UE) 2020/852) :

- Atténuation du changement climatique (ODD 7 et 13)
 - Eau (ODD6)
- Biodiversité (ODD 14 et 15)
- Lutte contre la pollution (ODD 13)
- Économie circulaire (ODD 12)
 - Agriculture résiliente (ODD 2,14 et 15)

Une entreprise ayant pris un engagement clair, chiffré et mesurable portant sur un objectif environnemental qui s'intègre dans un plan d'action et d'amélioration, qui permet à terme de devenir une solution ou d'avoir un impact environnemental mesurable (émissions évitées, courbe de température...). Pour les actifs immobiliers: engagement significatif d'amélioration du DPE (A ou B).

En cas de non respect des engagements ou de déviation significative, un plan de remédiation devra être adopté ou l'investissement sera requalifié en non durable.

Solutions

OU

En transition

Au moins 50% du chiffre d'affaires de la société est réalisé dans une activité positive au bénéfice du mieux-vivre ou des territoires :

- Accompagnement du vieillissement (ODD3)
- Formation (ODD4)
- Santé (ODD3)
- Nutrition (ODD2)
- Accessibilité et en particulier territoriale (clients, territoires, justice) (ODD 10, 7,8 et 15)

Une entreprise ayant pris un engagement clair de devenir entreprise à mission avec un suivi chiffré des objectifs annuels.

En cas de non respect des engagements ou de déviation significative, un plan de remédiation devra être adopté ou l'investissement sera requalifié en non durable.

03. À condition que ces investissements « ne nuisent pas de manière significative » à l'un de ces objectifs

L'investissement sera systématiquement évalué par une grille ESG dédiée à sa classe d'actif, comprenant le suivi des PAI ainsi que des points d'attention sur les sujets ESG pertinents. Un plan d'action pluriannuel est défini et suivi par Épopée Gestion

04. Et que l'entreprise bénéficiaire de l'investissement suive des pratiques de bonne gouvernance

Concerne uniquement les entreprises : les principes de bonne gouvernance sont intégrés dans notre analyse ESG au moment de l'investissement

2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG

Épopée Gestion publie un rapport annuel dédié aux thématiques ESG à destination des investisseurs notamment. La société de gestion se soumet également à tout autre due diligences et prise d'informations de la part de ses LP's dans la limite des informations disponibles.

Les performances ESG des participations sont intégrées dans le reporting annuel communiqué à l'ensemble des souscripteurs, sur la base d'un référentiel comportant des critères génériques déclinés pour chacun des domaines d'investissement. Des bilans ESG annuels pour chacun des fonds reprenant nos engagements de progrès et de suivi sont réalisés et mis à disposition de nos souscripteurs. Enfin, au niveau de notre site internet, des documents importants sont disponibles :

- **Notre charte ESG**
- **Notre politique de durabilité**
- **Notre politique d'exclusion**
- **Notre politique Climat et Biodiversité**



3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Chez Épopée Gestion nous portons la conviction qu'une action coordonnée et collective permet d'aller plus loin. Nous avons, ainsi, naturellement continué en 2024 à prendre part à des instances de place.



Membre OID

Nous avons adhéré à l'OID (Observatoire de l'Immobilier Durable) qui est un espace d'échange indépendant du secteur immobilier sur le développement durable. « Penser l'immobilier responsable » est la raison d'être de l'OID qui rassemble plus de 80 membres et partenaires parmi lesquels des leaders de l'immobilier tertiaire en France, sur toute sa chaîne de valeur. L'OID est une association qui participe activement à la montée en puissance des thématiques en France et à l'international, par un programme d'actions sur le terrain et auprès des pouvoirs publics. Engagement sur les questions de diversité et d'égalité des sexes dans le secteur du capital-investissement ainsi qu'au sein de notre équipe.



Épopée Gestion est signataire de la Charte Parité de France Invest

À travers cette initiative, nous nous engageons à :

- Adopter des pratiques plus inclusives,
- Mettre en place des mesures pour retenir les talents féminins,
- Suivre la parité au sein des entreprises du portefeuille.



Engagement sur le partage de la valeur via la signature de la charte de France Invest

Épopée Gestion a décidé de faire partie des premiers signataires de cette charte. Par cette signature nous nous engageons à :

- Mettre en place un dispositif de partage de la valeur de façon systématique pour toutes nos nouvelles participations,
- Promouvoir le dispositif de partage de la plus-value, issu de la loi PACTE, et les dispositifs d'actionariat salarié dans toutes les situations où ils sont pertinents, au regard de la configuration,
- Suivre nos engagements au niveau des portefeuilles et auprès de chacune de nos participations.

SISTA

Épopée Gestion est également signataire de la charte Sista



Membre (PRI)
Principles for Responsible Investment

B. Moyens internes déployés par l'entité

Épopée Gestion a mis en place une gouvernance à 3 niveaux pour piloter sa politique ESG :

Comité de direction

Supervise la stratégie ESG d'Épopée Gestion



Ronan Le Moal,
Co-fondateur et directeur général d'Épopée Gestion



Laurent Dumas-Crouzillac,
Président



Charles Cabillic,
Co-fondateur et directeur général d'Épopée Gestion

Équipe ESG



Zoé Ormières-Selves,
Directrice ESG
Épopée Gestion

Comité ESG

Valide les grandes orientations ESG d'Épopée Gestion



Ronan Le Moal,
Co-fondateur et directeur général d'Épopée Gestion



Laurent Dumas-Crouzillac,
Président



Zoé Ormières-Selves,
Directrice ESG
Épopée Gestion

Une démarche RSE interne

Une stratégie ESG avec les équipes d'investissement

L'accompagnement des participations

Comité d'experts



Yoann Malys,
Associé Capital Développement



Emmanuel Walliser,
Directeur Infrastructures et Climat



Corinne Lepage,
Avocate et femme politique



Jean-Marc Coly,
Ancien Président de l'ASPIM



Arnaud Lehuédé,
Directeur Immobilier Durable



Sandrine Hennecart,
Directrice des Opérations

En dehors de ces ressources spécifiques, l'ensemble des investisseurs et plus largement l'ensemble de l'équipe d'Épopée Gestion est sensibilisé à la prise en compte des critères ESG dans la conduite de ses activités, tant dans la sélection des nouveaux investissements que dans l'accompagnement des participations ou actifs.

Formation des équipes aux sujets ESG

Convaincus que l'ESG doit irriguer nos décisions d'investissement et de développement, nous impliquons l'ensemble de nos collaborateurs tout au long de l'année, au travers de formations et de moments d'échange autour de thématiques constituant, des enjeux ESG pour Épopée Gestion.

Journée annuelle ESG

Une journée de formation sur les sujets ESG, destinée à l'ensemble des collaborateurs est organisée chaque année. En 2024, le principal sujet mis à l'honneur concerne les territoires, avec une intervention de Maxime Blondeau, conférencier et enseignant à l'école des Mines de Paris et à Sciences-Po, sur notre conscience des territoires et leurs principaux enjeux, et lors d'un atelier collaboratif sur la définition de la notion de territoires pour Épopée Gestion et sa déclinaison dans chacune de ses lignes métiers.

Les lieux choisis pour ces manifestations font écho à la raison d'être d'Épopée Gestion de « Réinvestir les territoires ». En 2024, la journée ESG s'est déroulée à Ti Menez Are, un tiers-lieu situé dans le Finistère en Bretagne, financé en partie par le fonds de dotation Épopée Villae en 2022. L'occasion de découvrir la biodiversité et les espaces naturels protégés des Monts d'Arrée.

Outils et autres moyens dédiés

Épopée Gestion alloue également des ressources spécifiques pour assurer une bonne intégration de l'ESG à son activité.

Épopée Gestion s'est dotée d'une solution de pilotage dédiée aux données ESG en s'appuyant sur la plateforme Greenscope. Après un travail de paramétrage opéré fin 2022 pour adapter l'outil aux besoins d'Épopée Gestion, l'utilisation de la plateforme est effective depuis début 2023 et permet notamment :

- La collecte de données ESG auprès de nos fonds ;
- L'analyse des données collectées et la visualisation sous forme de tableaux de bords ;
- Le suivi des PAI (Principal Adverse Impacts) ;
- Le calcul de l'empreinte carbone ;
- Le calcul de l'éligibilité et l'alignement à la Taxonomie ;
- Pour le fonds immobilier, l'outil permet par ailleurs de suivre les notes et les grilles ISR des différents actifs détenus par le fonds Épopée Immo Rendement I, dans le cadre du label ISR.

Par ailleurs, nous sommes accompagnés dans nos évaluations pré-investissements ESG et Climat par Carbone 4 pour la réalisation de l'alignement à la taxonomie et la mesure de température des actifs de notre fonds Épopée Infra Climat I.



C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

L'année 2024 marque une étape décisive pour Épopée Gestion, avec l'adoption du statut d'entreprise à mission.

Nous avons fait de cet engagement un principe fondamental, affirmant ainsi notre volonté de mettre la finance au service du développement durable des territoires. Ce statut nous engage à une amélioration continue, que ce soit dans l'évolution de nos expertises, de nos produits ou des initiatives d'accompagnement que nous proposons à nos partenaires.

Dès l'adoption du statut d'entreprise à mission, Épopée Gestion a pris le parti de mettre en place une organisation et une gouvernance au service de sa raison d'être et de l'atteinte de ses objectifs.

Un Comité de Mission a, ainsi, été mis en place dès la fin 2023 pour accompagner Épopée Gestion dans le suivi de ses engagements en s'appuyant sur des personnalités externes qualifiées et, toutes, très engagées sur les enjeux de transition. Ce comité est composé de neuf membres externes, des deux co-fondateurs d'Épopée Gestion et d'une collaboratrice. Il se réunit au moins deux fois par an et incarne une représentation équilibrée de nos parties prenantes.

À ce titre les enjeux environnementaux et sociaux font partie intégrante du développement des activités de notre société de gestion, et sont portés par les instances de gouvernance interne (Comité de Direction, Comité ESG, Comité de Mission).

La politique de rémunération d'Épopée Gestion prend en compte de manière saine et effective la gestion des risques. Épopée Gestion vise ainsi à s'assurer que la structure de rémunération n'encourage pas la prise de risques excessive en matière de durabilité, et qu'elle est liée à la performance ajustée aux risques. Toute décision relative à l'attribution de la rémunération variable pour un collaborateur intègre progressivement des critères ESG au niveau individuel, de l'équipe, de l'entreprise ou du portefeuille dans le cas des carried-interest.



D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

1. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement et bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie

Épopée Gestion encourage ses participations à connaître et prendre en compte les risques et les opportunités de durabilité, à réduire leurs impacts négatifs et à accroître leurs impacts positifs.

Le dialogue avec les participations sur les sujets ESG-T est un élément du suivi des participations et est matérialisé annuellement par la définition collective d'un plan et d'un suivi des indicateurs ESG pertinents et mesurables.

Épopée Gestion favorise la collaboration avec les autres actionnaires des participations pour suivre et encourager l'amélioration de la performance extra-financière de l'entreprise.

Dans le cadre du reporting ESG annuel et du suivi des plans d'action, Épopée Gestion propose un retour personnalisé à toutes ses participations, ainsi qu'un échange avec celles détenues dans ses fonds article 8. Ainsi en 2024, l'équipe ESG d'Épopée Gestion a échangé avec l'ensemble des participations des portefeuilles Épopée Transitions I et Xplore II lors de réunions dédiées aux enjeux ESG de l'entreprise.

La démarche mise en place par Épopée Gestion vise avant tout à l'amélioration des pratiques et à une plus grande transparence sur les enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance et territoriaux des entreprises dans lesquelles elle investit.

2. Présentation de la politique de vote et bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Épopée Gestion s'engage à exercer pleinement sa responsabilité d'actionnaire dans l'intérêt du porteur, en investissant avec un horizon long terme, analysant en détail les sociétés non cotées, dans le but de créer de la valeur. A cette fin, les gérants procèdent à une analyse des performances économiques et financières des sociétés dans lesquelles ils investissent, et portent une attention particulière à leur bonne gouvernance, ainsi qu'à leur empreinte sociale et environnementale.

La politique de vote d'Épopée Gestion est de participer et de voter à chaque assemblée d'actionnaires, dans l'intérêt exclusif des porteurs.

3. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Dès sa création, Épopée Gestion a formalisé son engagement de ne pas investir dans les secteurs de la production de gaz et de pétrole, il n'y a donc pas de stratégie de désengagement sectoriel.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

1. Part des encours éligibles et alignés avec la taxonomie européenne

En 2022, nous avons évalué l'éligibilité de nos portefeuilles article 8 (Xplore II et Épopée Transitions I) à la taxonomie Européenne en collaboration avec Greenscope.

En 2023 et 2024, nous avons souhaité aller plus loin en mesurant l'alignement à la taxonomie de ces entreprises éligibles, même si au vu de la taille restreinte de nos participations, l'exercice a été fait dans une approche de meilleur effort, et n'a pas permis une conclusion au niveau des fonds. Ce travail a également été fait en collaboration avec Greenscope et en engageant nos participations.

Concernant notre fonds Épopée
Infra Climat I classifié article 9
SFDR, nous intégrons l'éligibilité et
l'alignement à Taxonomie à notre
objectif d'investissement durable.
Ainsi à fin 2024 :

100%

des actifs étaient **éligibles à la
taxonomie**

74%

du CA des **actifs en portefeuilles
était aligné**

100%

des CAPEX

Concernant notre fonds immobilier,
Épopée Immo Rendement I

100%

des investissements étaient
**éligibles à la taxonomie
Européenne**

56,3%

des investissements **alignés à la
taxonomie Européenne** à fin 2024
(Chiffre d'affaires)

2. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Dès sa création, Épopée Gestion a formalisé son engagement de ne pas investir dans les secteurs de la production de gaz et de pétrole, **il n'y a donc aucune exposition à ces entreprises dans nos portefeuilles.**

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux (articles 2 et 4 de l'Accord de Paris, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L.222-1 B du code de l'environnement)

1. Présentation de la stratégie Climat d'Épopée Gestion

Chez Épopée Gestion, nous pensons qu'agir au niveau territorial, et notamment accompagner le mouvement de déconcentration des grandes villes, constitue l'une des meilleures solutions à adopter pour aider les entreprises à être plus résilientes face au changement climatique et aux menaces pesant sur la biodiversité et ainsi créer les conditions pour des modèles d'affaires plus vertueux.

Notre ancrage territorial et notre ambition de réinvestir les territoires se déclinent notamment dans la volonté de contribuer à la protection des écosystèmes qui nous entourent y compris en nous appuyant sur les ressources locales. Cela se traduit à la fois dans les pratiques internes que nous développons (politique de mobilité, achats responsables...) et dans nos stratégies d'investissement.

Nous sommes convaincus que la connaissance des enjeux territoriaux et des besoins spécifiques associés permettent de réduire les impacts sur

la biodiversité et de maîtriser certains impacts climatiques (connaissance des usagers finaux et de leurs besoins, réduction des transports...).

- Développer une économie locale bas carbone et cibler l'effort de diversification économique sur les postes de consommation qui pèsent le plus dans l'empreinte carbone locale.
- Densifier les échanges locaux : facteur important de la résilience des territoires.
- Développer les infrastructures territoriales nécessaires : concilier sobriété foncière et redéploiement productif, planifier l'énergie locale, organiser la logistique locale...

Nos équipes d'investissement intègrent des critères d'appréciation ESG-T (Environnement, Social, de Gouvernance et Territorial) incluant les enjeux climatiques et de biodiversité dans toute décision d'investissement, au-delà des seuls critères strictement financiers. Cette analyse est effectuée en cohérence avec les enjeux relatifs à nos différents domaines d'intervention : capital-innovation, capital-développement, immobilier durable et infrastructures bas-carbone. L'objectif consiste à identifier à la fois les risques et opportunités ESG-T, incluant les enjeux climatiques et de biodiversité, de chacune des participations et actifs du portefeuille, mais surtout les leviers d'accompagnement adaptés aux modèles d'affaires de nos participations et aux caractéristiques de nos actifs.

La stratégie climat des fonds et des actifs sous-jacents d'Épopée Gestion se veut en phase avec les ambitions et les cadres méthodologiques internationaux. Ces cadres viennent structurer notre démarche et l'inscrire en cohérence avec les objectifs internationaux de lutte contre le changement climatique. Nous nous appuyons en effet sur les recommandations de la TCFD (Taskforce for Climate-Related Financial Disclosure) et de la SBTi (Science-Based Target Initiative). Ainsi, au niveau de ses fonds, Épopée Gestion incite ses participations à mesurer leur empreinte carbone et à mettre en place des actions de réduction des émissions. Ces données

sont collectées et analysées annuellement afin d'évaluer l'impact climat des entreprises du portefeuille et les progrès réalisés.

Nous mesurons l'exposition aux risques et aux opportunités climat de toutes nos participations et actifs via une granularité importante des sujets traités par nos grilles ESG et par la mise en place d'une estimation systématique du bilan carbone (a minima via des données financières) et du calcul de l'alignement taxonomique pour tout nouvel investissement. Épopée Gestion décline cette stratégie climat selon les enjeux propres à chacune de ses quatre verticales d'investissement.



« Réinvestir les Territoires » nous engage à contribuer à la **protection des écosystèmes** et à s'appuyer sur les ressources locales autant que faire se peut (pratiques internes et stratégies d'investissement).

Les territoires sont l'échelle d'action la plus pertinente en ce que la connaissance de ses enjeux, besoins et solutions permettent de réduire les impacts sur la biodiversité et de maîtriser certains impacts climatiques (connaissance des usagers finaux, réduction des transports,...)

Ambition

- > Une politique alignée sur les meilleurs standards
- > Une stratégie Climat et Biodiversité en phase avec les cadres internationaux (TCFD, SBTi, TNFD, SBTn, ...).
- > Une identification d'opportunités liées aux enjeux climatiques et de biodiversité : énergies renouvelables, maîtrise des chaînes d'approvisionnement, économie circulaire (matériaux innovants, réparabilité, revalorisation), lowtech, gestion durable des terres, ...

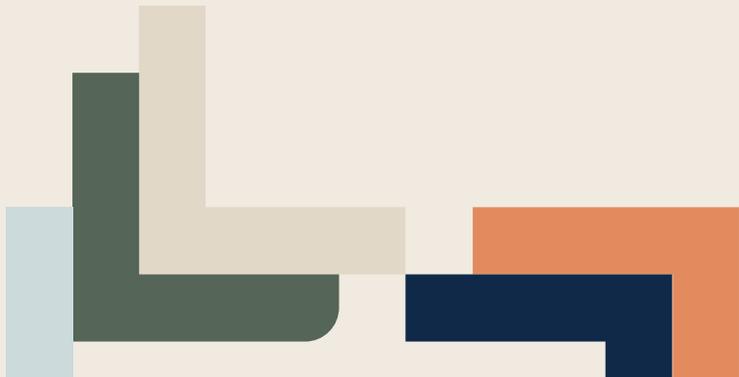
Une intégration tout au long de l'investissement.

Des **plans d'accompagnement** spécifiques pour nos participations les plus émettrices / exerçant le plus de pression sur la biodiversité.

Une méthodologie qui doit s'adapter au niveau de **maturité** des participations.

Une grille ISR (*Investissement Socialement Responsable*) valorisant le local, les enjeux climatiques et d'érosion de la biodiversité. Un accompagnement des parties prenantes.

Fonds article 9 « solutions » et intégration des enjeux climatiques et de biodiversité.



2. Mesure de l’empreinte carbone et objectif de réduction

Empreinte carbone d’Épopée Gestion

Comme tout acteur économique, Épopée Gestion génère par ses activités des émissions de CO₂. Épopée Gestion s’engage à réduire son empreinte carbone et à mettre en place un plan d’action crédible.

Mesure de l’intensité carbone scope 1, 2 et 3 (hors investissements) :

- Début de la période de référence (31/12/2021) : 42,8 tCO₂/M€ de CA
- Au 31/12/2022 : 38,3 tCO₂/M€ de CA
- Au 31/12/2023 : 39,6 tCO₂/M€ de CA
- Au 31/12/2024 : 36 tCO₂/M€ de CA
- Objectif à 5 ans : baisse de 20% d’ici 5 ans, soit 35 tCO₂/M€ de CA.

En 2024, nous avons procédé à une évaluation externe de notre bilan carbone sur la base de données quasi intégralement physiques menant ainsi à un résultat très fiable (incertitude faible de 14%).

À noter que notre scope 3 représente plus de 93% de notre empreinte carbone (hors émissions financées), notamment en lien avec les achats de services, les locaux, les déplacements et la restauration et l’hébergement.

Empreinte carbone scope 1, 2 & 3 des participations et des actifs

Sur l’année 2024, Épopée Gestion a également pu mesurer ou estimer l’empreinte carbone de ses participations et actifs représentant 100% des encours investis totaux, grâce à son prestataire externe.



**Émissions financées
par M€ investi
tCO₂ eq/ M€**

110

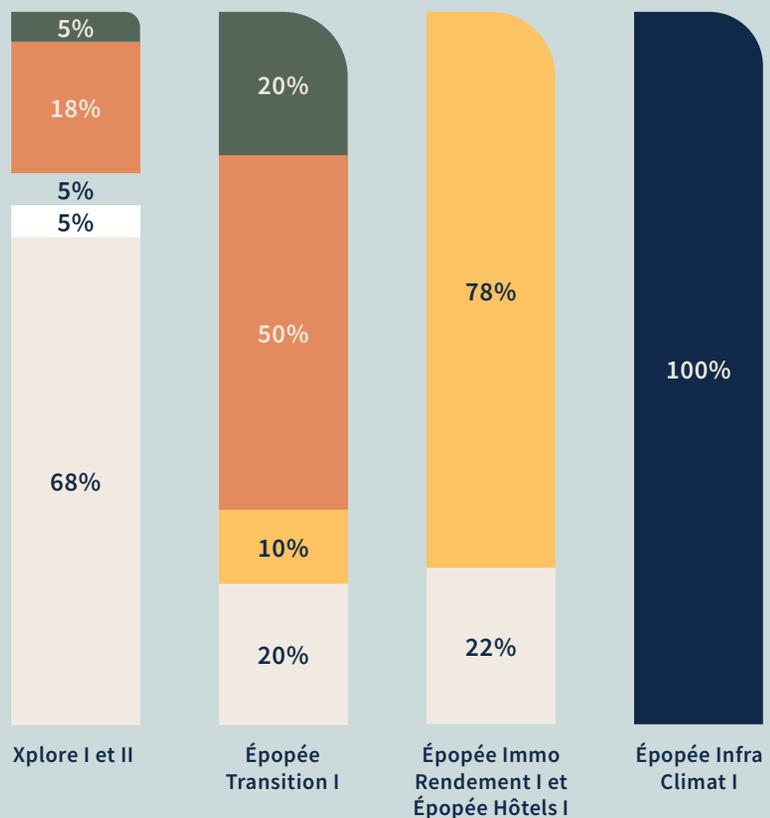
À noter cependant, que les données présentées ci-dessus contiennent une part importante d’incertitudes du fait de la transmission par les participations de ces informations et de la part d’estimation faite.

Pour nos fonds créés depuis 2021, la mise en place d’une démarche ESG s’accompagne de la définition de 5 KPIs ESG, dont un obligatoire et commun à toutes nos participations consiste à s’engager sur la mesure et la réduction de l’empreinte carbone.

Dans le cadre de notre démarche ESG-T, Épopée Gestion accompagne et suit activement ses participations et actifs dans le développement de leur maturité climatique. En 2024, grâce à la méthodologie PMDR, nous proposons une vision renforcée. Cet indicateur repose sur une approche méthodique et progressive, permettant d'aligner les actions des entreprises avec les objectifs climatiques mondiaux tout en tenant compte de leurs spécificités sectorielles et géographiques. De ce fait, il constitue un outil stratégique essentiel pour la mise en œuvre de nos politiques de transition énergétique, assurant un suivi rigoureux et mesurable des progrès accomplis.

Maturité climat des fonds en 2024

- Aligné à la transition
- En cours d'alignement
- Plan de décarbonation : Scope 1 & 2 & 3
- Plan de décarbonation : Scope 1 & 2
- En capture de données : Scope 1 & 2 & 3
- En capture de données : Scope 1 & 2
- Ne collecte pas ses émissions



La méthodologie PMDR repose sur une évaluation approfondie de la maturité climatique des entreprises, à travers une série d'indicateurs dédiés, permettant d'identifier les leviers d'action prioritaires pour chaque entité. Cette approche permet de mesurer non seulement l'engagement des entreprises dans la réduction de leur empreinte carbone, mais également d'évaluer leur capacité à s'adapter aux défis climatiques grâce à des plans d'action détaillés et personnalisés. La PMDR offre ainsi un cadre pour analyser l'intégration de la transition énergétique dans la stratégie globale de l'entreprise, évaluer l'efficacité de ses actions concrètes et vérifier sa conformité avec les objectifs de l'Accord de Paris ainsi qu'avec les normes de durabilité fixées au niveau européen.

Concernant notre activité immobilier durable

Épopée Gestion utilise la plateforme Deepki pour centraliser les données de consommation énergétique et les émissions GES des locataires dont le consentement est obtenu, via un accès direct aux données des fournisseurs. Le benchmark utilisé est une moyenne du benchmark de l'OID et du benchmark Deepki France, avec une pondération par surface des classes d'actifs (logistique, bureaux, commerce, etc.) qui reflète l'allocation de notre fonds immobilier. Les données présentées dans cette section sont en énergies finales (méthodologie « Décret Tertiaire »), en cohérence avec les benchmarks utilisés et nos grilles ISR, mais contrairement aux données utilisées pour les calculs d'alignement de la partie « Indicateurs additionnels » qui sont en énergies primaires (méthodologie « Taxonomie »). Le taux de couverture des calculs ci-dessous est de 50% des actifs (en valeur vénale).

Après analyse, les bons résultats obtenus peuvent s'expliquer par un parc récent, régional donc avec moins de prestations énergivores telles que des ascenseurs, et des usages disciplinés.

-49%

Le portefeuille EIR I a une **consommation énergétique** 49% inférieure à son benchmark

-21%

Le portefeuille EIR I a des **émissions de GES** 21% inférieure à son benchmark

Par ailleurs, les actifs immobiliers sont systématiquement analysés via une étude de vulnérabilité BATADAPT.

Concernant notre activité Infrastructures & Climat

L'année 2024 fut notamment marquée par le déploiement de notre Épopée Infra Climat I visant à permettre le développement d'infrastructures bas carbone sur le territoire français. Précisément, il vise à offrir des réponses aux enjeux de décarbonation de la société sur mer et sur terre, à travers des technologies permettant la production d'énergie renouvelable et la résilience énergétique, la mobilité bas carbone et promouvant l'économie circulaire.

Fin 2024, le fonds présentait une empreinte carbone de 806 tCO₂ /M€ investi, un total de 29 ktCO₂ évitées et une courbe de température de 1,6°C en ligne avec une trajectoire inférieure à 2°C, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.



G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

1. Présentation de la stratégie Biodiversité d'Épopée Gestion

Ces cadres viennent structurer notre démarche et l'inscrire en cohérence avec les objectifs internationaux de préservation du vivant. Nous nous appuyons en effet sur le cadre pour la biodiversité, défini lors de l'accord de Kunming-Montréal lors de la COP 15 mais aussi sur les recommandations de la TNFD (Taskforce for Nature-Related Financial Disclosure) de la SBTN (Science-Base Target for Nature Network) et sur des outils comme ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities Risks and Exposure).

Par ailleurs, nous intégrons les objectifs de la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 (article premier de la Convention) :

- La conservation de la diversité biologique
- L'utilisation durable de ses éléments
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques

Épopée Gestion place sa démarche écologique au regard de son ancrage territorial, qui est un

pilier de sa mission. Chez Épopée Gestion, nous voulons contribuer activement à la construction d'une société meilleure basée sur la qualité de vie et la durabilité des écosystèmes.

Épopée Gestion met en place une stratégie biodiversité déclinée selon les enjeux propres à chacune de ses quatre verticales d'investissement. Cependant, nous cherchons à adresser transversalement les cibles 1 et 15 du cadre mondial pour la biodiversité :

- Cible 1 : (planification spatiale) : réduire à un niveau proche de zéro la perte de zones d'une grande importance pour la biodiversité et d'une grande intégrité écologique.
- Cible 15 : (impacts et dépendances des entreprises) : exiger des sociétés transnationales et des institutions financières qu'elles surveillent, évaluent et divulguent de manière transparente les risques et les impacts sur la biodiversité de leurs opérations, portefeuilles, chaînes d'approvisionnement et de valeur.

Enjeux de préservation de la biodiversité

Épopée Gestion analyse et accompagne l'ensemble de ses participations et actifs sur les thématiques suivantes :

- Politique de préservation de la biodiversité
- Évaluation des risques sur la biodiversité : présence dans des Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB), utilisation des sols, émissions de polluants, gestion des déchets...
- Réalisation d'une première empreinte biodiversité (d'abord qualitative via l'outil ENCORE)
- Dialogue et mise en place de plans d'accompagnement spécifiques pour nos participations exerçant le plus de pressions et celles dont on a identifié des dépendances fortes

2. Intégration dans nos politiques d'investissement et mesures d'exposition

Nous avons utilisé l'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure), issu du partenariat entre Global Canopy, UNEP Finance Initiative et UNEP-World Conservation Monitoring Centre. Cet outil, propose une analyse sectorielle permettant de révéler :

- Les dépendances aux services écosystémiques
- Et les impacts potentiels sur la perte de biodiversité

Services écosystémiques : Les services écosystémiques sont des « biens et services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être » (MEA: Millenium Ecosystem Assessment, 2005). Ainsi, ce sont les différentes contributions de la nature à nos besoins et activités humaines : nourriture, oxygène, filtration de l'air et de l'eau, médicaments, matières premières, pollinisation, prévention des inondations et de l'érosion, inspiration, biomimétisme, santé mentale, etc.

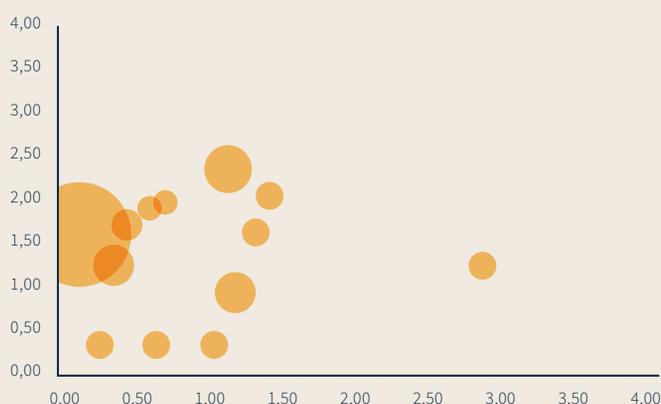
L'axe des ordonnées représente l'intensité des impacts sectoriels tandis que l'axe des abscisses représente l'intensité des dépendances à la biodiversité selon la méthodologie ENCORE.

Taille des bulles : nombre de sociétés

Le positionnement vis-à-vis de la biodiversité de l'ensemble des entreprises en portefeuille a été évalué pour la seconde fois en 2024 selon cet outil afin de cartographier notre exposition. Positionnement des secteurs d'activité de nos participations.

Cette méthodologie permet de mettre en évidence le risque faible à modéré des activités cœur de métier des participations d'Épopée Gestion vis-à-vis de la biodiversité.

La cartographie réalisée met, ainsi, en relief l'impact limité et la faible dépendance des entreprises de nos portefeuilles vis-à-vis de la biodiversité. La majorité d'entre-elles se situant, en effet, dans la zone faible impact, faible dépendance.



Concernant nos actifs immobiliers et infrastructures

Depuis sa labellisation ISR en fin d'année 2022, Épopée Gestion intègre des enjeux de préservation de la biodiversité. La grille d'évaluation ISR inclue un indicateur de mesure des impacts négatifs de son patrimoine sur la biodiversité : 62% des actifs disposant d'un espace vert ont fait l'objet d'une étude écologique à fin 2024, sachant que 74% disposent d'un espace vert.

Pour nos infrastructures, leurs éventuels impacts et dépendances liés à la biodiversité sont évalués dans le cadre de la mesure d'alignement à la Taxonomie.

H. Démarche de prise en compte des **critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance** dans la gestion des risques

Conformément au règlement SFDR, Épopée Gestion intègre les risques en matière de durabilité dans ses processus de prise de décision d'investissement.

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La politique de gestion des risques en matière de durabilité intègre notamment les risques physiques, les risques de transition et les risques de controverse.

➤ **Les risques physiques** sont définis comme l'exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux, tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité. Ils font référence aux effets financiers du changement climatique (notamment la multiplication des événements climatiques extrêmes et les modifications progressives du climat) et de la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation). Le risque physique peut être qualifié d'« aigu » quand il découle d'événements extrêmes, tels que la sécheresse, les inondations et les tempêtes, et de « chronique » lorsqu'il résulte de changements graduels, comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, la perte de biodiversité, le changement d'utilisation des sols, la destruction de l'habitat et la pénurie de ressources. Il peut avoir des conséquences directes, par exemple des dommages causés aux biens immobiliers ou une baisse de productivité, ou indirectes, comme la perturbation des chaînes d'approvisionnement.

➤ **Les risques de transition** sont définis comme l'exposition aux évolutions induites par la transition écologique. Ils font référence à la perte financière qu'un acteur économique peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Ce risque inclut notamment :

- **Le risque réglementaire** (lié à un changement dans les politiques publiques : interdiction ou restriction de certaines activités, évolution de la fiscalité),
- **Le risque technologique** (lié à des innovations et ruptures technologiques favorables à la lutte contre le changement climatique ou à la protection de la biodiversité),
- **Le risque de marché** (modification de l'offre et de la demande de la part des entreprises, des ménages ou des acteurs financiers).

➤ **Le risque de controverse** (atteinte à la réputation liée à la perception par les parties prenantes de la contribution (ou non) de l'entreprise à des externalités.

Ces différents risques sont intégrés dans l'analyse ESG de façon plus ou moins forte en fonction du secteur d'activité ou de la géographie.

Ce cadre de gestion des risques de durabilité peut être revu une fois par an et est intégré à nos procédures d'investissement.

Screening

- L'ESG-T comme boussole d'investissement dont font partie le climat et la biodiversité, en cohérence avec notre ambition territoriale.
- **Objectif :** prendre en compte des enjeux liés aux dérèglement climatique et à la préservation de la biodiversité.

Pré- investissement

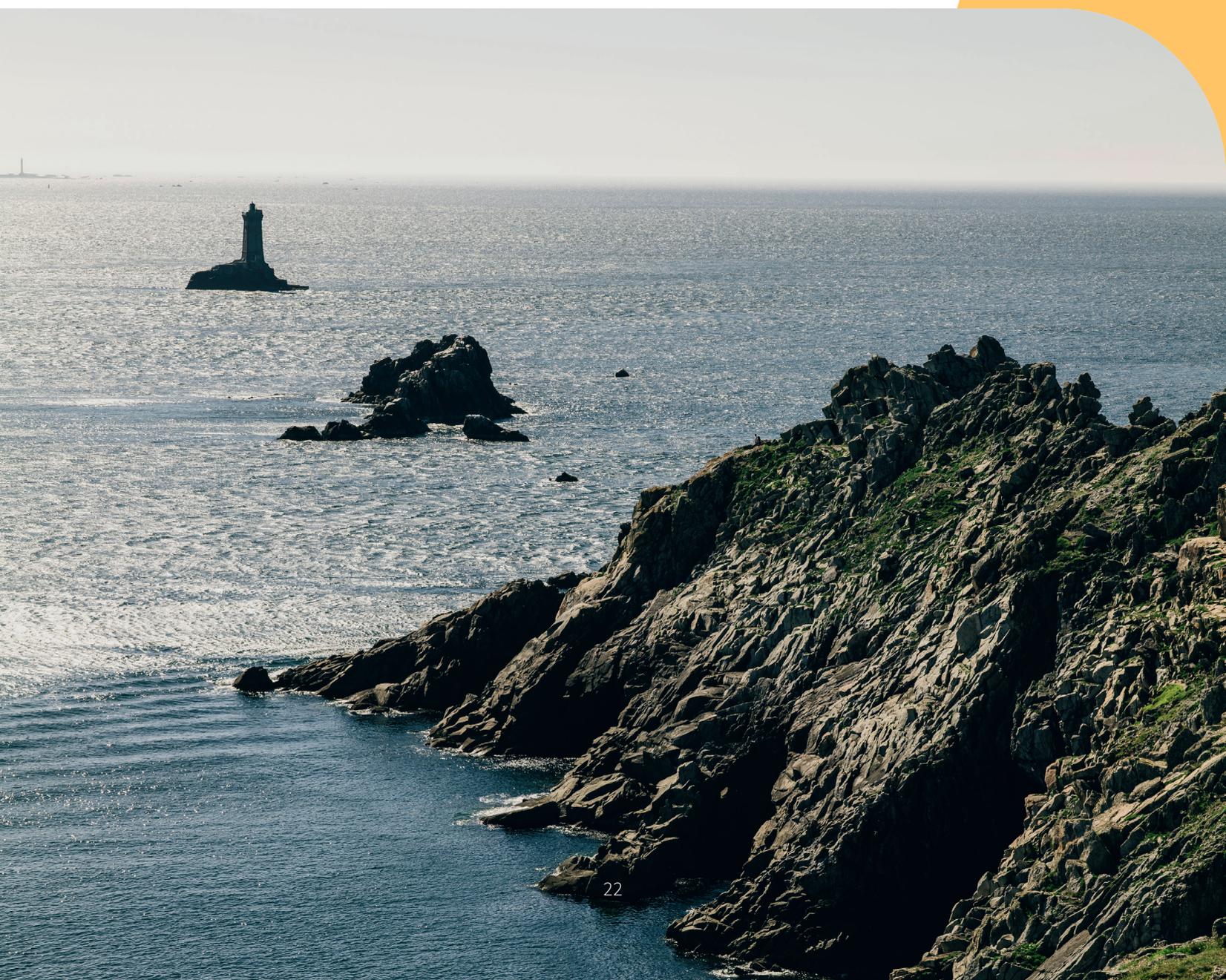
- **Objectif :** pré-évaluer le degré d'exposition d'une cible d'investissement aux risques liés au climat et à la biodiversité.
- **Méthodologie propre à chaque verticale :** grille ESG intégrant les risques liés au climat et à la biodiversité.

Période de détention

- **Objectif :** établir le dialogue et définir les engagements avec les entreprises ou actifs en portefeuille, dans le cadre de la démarche ESG en place.
- Accompagner la gestion des risques climatiques et de biodiversité via des bilans annuels, plans d'action, boîtes à outils.

Screening

- **Objectif :** valoriser les démarches et progrès en lien avec le climat et la biodiversité.
- Rendre nos actifs et participations plus résilients et les préparer face aux enjeux écologiques et économiques.



I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du règlement SFDR

Transitions PME/ETI

Épopée Transitions I - 2021

Stratégie d'investissement

Accompagner les PME/ETI dans leurs transitions pour en faire des champions.

Montant des souscriptions (au 31.12.2023)

105 M€

Obligations Relance - 2021

Stratégie d'investissement

Renforcer le bilan des entreprises pour mieux rebondir face à la crise sanitaire.

Montant des souscriptions (au 31.12.2024)

70M€*

Infrastructures & Climat

Épopée Infra Climat I - 2023

Stratégie d'investissement

Déployer sur les territoires de l'Arc Atlantique des infrastructures bas carbone de mobilité et de production d'énergie, sur mer ou sur terre.

Montant des souscriptions (au 31.12.2024)

145 M€

Innovation & Digital

Xplore I - 2015

Article 6*

Stratégie d'investissement

Se mobiliser pour l'économie numérique, l'innovation et l'attractivité du territoire de l'Arc Atlantique.

Montant des souscriptions (au 31.12.2024)

34,3M€

Xplore II - 2021

Article 8*

Stratégie d'investissement

Accélérer la dynamique digitale, l'innovation et l'attractivité de l'Arc Atlantique.

Montant des souscriptions (au 31.12.2024)

45,6 M€

Immobilier Durable

Épopée Immo Rendement I - 2021

Article 8 et labellisé ISR*

Stratégie d'investissement

Exploiter l'attractivité immobilière des villes intermédiaires de l'Arc Atlantique.

Montant des capacités d'investissement (au 31.12.2024)

286 M€

Épopée Hôtels I - 2023

Article 8*

Stratégie d'investissement

Rénover et développer des solutions d'hôtellerie et de tourisme durable sur l'Arc Atlantique.

Montant cible

200 M€^{taille cible}

À fin 2024 nos encours étaient de 686M€. 95% de nos encours classés article 8 ou 9 selon la réglementation SFDR et Épopée Gestion s'est engagé à ce que tout nouveau fonds soit au moins classifié article 8.

*Montants gérés par sous-sous délégation

02



Déclaration relative aux principales incidences négatives (PAI) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Les PAI (Principal adverse impacts), sont les principales incidences négatives d'une décision d'investissement sur les aspects environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Ils représentent un élément central de la réglementation SFDR sur la publication d'informations relatives à la durabilité des produits financiers, visant une meilleure comparabilité d'une institution financière à une autre.

Pour ses fonds articles 8 et 9, Épopée Gestion a intégré la prise en compte des principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et a mis en place une organisation afin de collecter, suivre et rendre compte de ces indicateurs.

Épopée Gestion prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'Épopée Gestion.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

A. Indicateurs applicables aux investissements **dans des sociétés**

Catégorie	Indicateur	Élément de mesure	2024	2023	Unité	Cou- verture 2024	Commentaire
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	1167	875	tCO2e	78%	Suivi dans le cadre de nos indicateurs ESG. Ambition de mesure et de réduction à 5 ans.
		Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	243	56	tCO2e	78%	
		Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	58759	42897	tCO2e	78%	
		Émissions de GES en tonnes d'équivalents CO2	60169	43829	tCO2e	78%	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	972,6	1022,2	tCO2e/ M€ invested	78%	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	363,7	294,5	tCO2e/ M€ de CA	78%		

Catégorie	Indicateur	Élément de mesure	2024	2023	Unité	Cou- verture 2024	Commentaire
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	0,0%	0,0%	%	100%	Intégration dans la politique d'exclusion.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de source d'énergie non renouvelable, par rapport à celle provenant de source d'énergie renouvelable, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	84,8%	87,5%	%	88%	Suivi spécifique en fonction de la matérialité pour nos participations.
		Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de source d'énergie non renouvelable, par rapport à celle provenant de source d'énergie renouvelable, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	0,0%	88,2%	%	81%	Suivi spécifique en fonction de la matérialité pour nos participations.
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, pour le secteur à fort impact climatique	0,37	non disponible	GWh/ M€ invested	100%	Action de sensibilisation auprès de nos participations.
	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	17,8%	16,3%	%	84%	Action de sensibilisation auprès de nos participations.

Catégorie	Indicateur	Élément de mesure	2024	2023	Unité	Cou- verture 2024	Commentaire
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0	0	t/M€ invested	89%	Action de sensibilisation auprès de nos participations.
	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	8,22	0,07	t/M€ invested	78%	Action de sensibilisation auprès de nos participations.
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,0%	0,0%	%	78%	Intégration dans la politique d'exclusion.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	89,7%	100%	%	63%	Suivi de nos participation dans la mise en place de politique spécifique, à adapter en fonction des enjeux propres à nos participations.
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	8,7%	15,9%	%	84%	Action de sensibilisation auprès de nos participations.

Catégorie	Indicateur	Élément de mesure	2024	2023	Unité	Cou- verture 2024	Commentaire
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	9,3%	14,1%	%	77%	Action de sensibilisation auprès de nos participations.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0,0%	0,0%	%	89%	Intégration dans la politique d'exclusion.
Incidence négative sur la durabilité	15. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (exprimée en %)	21,2%	62,80%	%	89%	Section de sensibilisation auprès de nos participations.



B. Indicateurs applicables aux investissements **dans des actifs immobiliers**

Catégorie	PAI	Éléments de mesure	2024	2023	Couverture 2024	Commentaire
En	Part des actifs inefficients	Somme de la valeur des actifs immobiliers construits avant 2020 ayant un DPE compris entre C et G et de la valeur des actifs immobiliers construits après 2020 avec une demande d'énergie primaire inférieure au seuil Nearly Zero Emission Building divisé par la valeur des actifs immobiliers soumis au DPE et au seuil NZEB	63,5%	66,2%	100%	Suivi spécifique en fonction de la matérialité pour nos actifs.
	Exposition des actifs immobiliers aux combustibles fossiles	Part des investissements immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la manufacture de combustibles fossiles	0%	0%	100%	Intégration dans la politique d'exclusion.
	Les déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers non équipés d'installations de tri des déchets et non couverts par un contrat de récupération ou de recyclage des déchets	0%	0%	100%	Mise en place des mesures nécessaires.

C. Mesures prises, mesures prévues et cibles définies

Pour chacune des incidences négatives sur la durabilité suivi (les PAI obligatoires et les PAI complémentaires), Épopée Gestion a mis en place une collecte de la donnée et incite chaque actif et participation des portefeuilles à la mesurer et à s'engager dans sa prise en compte. Notre politique d'exclusion permet de limiter nos impacts négatifs pour les PAI 4, 10, 14 et 17.

Pour ses fonds article 8 et 9, Épopée Gestion a mis en place des objectifs de suivi ambitieux notamment sur les émissions de CO2, la féminisation de la gouvernance, la mise en place des procédures éthiques, de prise en compte de la consommation d'eau, d'impact sur la biodiversité, du tri des déchets ou encore de l'efficacité des bâtiments.

épopée

— GESTION —

Agrément AMF n° : GP-20000033 SAS au capital 1 327 877 euros
110 rue Charles Nungesser, 29490, Guipavas

epopeegestion.fr

02 72 88 17 47
contact@epopeegestion.fr

Toute reproduction, copie, duplication, transfert, sous quelque forme que ce soit, concernant tout ou partie des informations financières et recommandations préconisées par Épopée Gestion sont strictement interdits.